

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
<http://www.swisstribune.org/>

RECOMMANDÉ
Tribunal Cantonal
A tous les magistrats du Tribunal
A l'exclusion du Dr Adrian URWYLER
Rue des Augustins 3
Case postale 1654
1701 FRIBOURG

Estavayer-le-Lac, le 14 janvier 2019

http://www.swisstribune.org/doc/190114DE_TC.pdf

INFORMATION IMPORTANTE A TOUS LES MAGISTRATS / CODES DE PROCÉDURE INAPPLICABLES /
EXIGENCE QUE CHAQUE MAGISTRAT RESPECTE SON SERMENT

Mesdames, Messieurs les Magistrats de notre Canton,

Je vous ai envoyé le 4 janvier 2019, le courrier¹ ci-joint.

C'est le Dr Adrian URWYLER qui m'a répondu en vos noms. Je précise que le Dr Adrian URWYLER est partie prenante et il avait reconnu que les codes de procédures n'étaient pas applicables dans le contexte donné.

Je l'ai rendu attentif à la situation par le courrier² ci-joint.

Par la présente, je vous mets en demeure de respecter votre Serment de Magistrats est de répondre à ce courrier daté du 4 janvier 2019, en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour faire respecter les droits fondamentaux dans ce contexte donné, où les codes de procédures ne sont pas applicables.

Pour information, votre réponse/action sera publiée sur internet et citée dans le cadre du projet d'initiative de la « *Loi sur la surveillance des Serments des élus et des magistrats par le peuple* »

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Magistrats de notre Canton, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swisstribune.org/doc/190114DE_TC.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/190104DE_TC.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/190113DE_TC.pdf